

Extrait du règlement Commissaires de course et Pénalités

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUE AU REGLEMENT	PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe représentant un raccourci important	Pénalité 1 heure
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé	Pénalité ¼ d'heure
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste, aucune lampe, pas de couverture de survie)	Disqualification immédiate
Autre absence de matériel obligatoire (collant de course ou pantalon, 1 seule lampe, casquette ou bandana, sifflot, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet)	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1 heure
Non respect des personnes (organisation ou coureurs)	Pénalité 1 heure
Non assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	Pénalité ¼ d'heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité ¼ d'heure
Port du dossard non conforme	Pénalité ¼ d'heure (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité ¼ d'heure
Absence d'une puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification

(*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

JURY DE COURSE

- Président des Trailers du Mont-Blanc
- Directrice de course
- Représentant des coureurs
- Toute personne choisie pour ses compétences par le président et la directrice de course

